

Nocturne des Grenouilles

Règlement

Les épreuves sont ouvertes aux mineurs accompagnés d'un adulte responsable et ne sont pas chronométrées

- Le port des équipements suivants est obligatoire:
 - Pour les VTTistes : casque rigide avec jugulaire fermée + éclairage individuel + gilet fluo + matériel individuel de réparation
 - Pour les marcheurs et trailers : éclairage individuel + gilet fluo
- Chaque participant est tenu d'avoir une assurance individuelle le couvrant pour les risques encourus. La responsabilité des organisateurs ne pourra être engagée en cas d'accident ou de défaillance physique
- Pour des raisons de sécurité, il est interdit de quitter le chemin balisé par l'organisation.
- Le balisage est matérialisé aux principales intersections. La randonnée se déroule sur voies et chemins ouverts à la circulation, les participants doivent respecter le code de la route
- Les participants sont tenus d'apporter leur propre gobelet. Aucun gobelet jetable ne sera fourni au(x) ravitaillement(s)
- Respectez la nature ! Les gens y vivent et y travaillent, des propriétés privées vous sont exceptionnellement ouvertes
- Respectez tous les autres usagers des chemins
- Sauf avis contraire, les participants autorisent les organisateurs à utiliser toute photo ou vidéo sur lesquelles ils pourraient apparaître lors de la manifestation
- L'organisateur décline toute responsabilité en cas de vol, bris ou perte des biens personnels des participants
- Le présent règlement est considéré comme accepté dès l'inscription. Les organisateurs se réservent le droit de le modifier en cas de force majeure et pour des raisons de sécurité
- Les participants qui ne respectent pas les consignes de ce règlement peuvent être exclus de la manifestation